

Les accueils de loisirs du CIAS de LTC assurent l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7h30 à 18h30

**Pleumeur Gautier et Pleubian :**

Mercredis et petites vacances :  
Ecole publique  
Place de la Bascule 22 740 PLEUMEUR GAUTIER  
Vacances d'été :  
Ecole publique  
3, rue du pont Saint-Georges 22610 PLEUBIAN

Contacts et informations :  
Tél : 06 84 32 21 89  
Mail : [enfance.pleumeurgautier@lannion-tregor.com](mailto:enfance.pleumeurgautier@lannion-tregor.com)

**Plouaret :**

Maison Enfance Jeunesse  
Impasse Garanner Toull ar Hoat  
22420 PLOUARET  
Contacts et informations :  
Tél : 02 96 38 33 80  
06 30 95 43 48

Mail : [enfance.plouaret@lannion-tregor.com](mailto:enfance.plouaret@lannion-tregor.com)

**Cavan :**

Maison de l'enfance Ty Ar Yaouankiz  
4 Esplanade Pierre Y.Tremel 22140 Cavan  
Contacts et informations :  
Tél : 02 96 35 99 12 / 06 31 60 25 14

Mail : [enfance.cavan@lannion-tregor.com](mailto:enfance.cavan@lannion-tregor.com)

**Minihy Tréguier :**

Maison Enfance Jeunesse  
ZA de Kerfolic, rue Anjela Duval  
22220 MINIHY-TREGUIER

Contacts et informations :  
Tél : 06 75 29 92 29  
02 96 11 03 42  
Mail : [enfance.treguier@lannion-tregor.com](mailto:enfance.treguier@lannion-tregor.com)

**La Roche Jaudy :**

2, place du Pouliet 22450 LA ROCHE JAUDY  
Contacts et informations :  
Tél : 06 76 94 93 36  
02 96 91 39 86 (uniquement pendant les jours d'ouverture)  
Mail : [enfance.larochejaudy@lannion-tregor.com](mailto:enfance.larochejaudy@lannion-tregor.com)

**Ploumilliau :**

23 rue de l'école 22300 Ploumilliau  
Contacts et informations :  
Tél : 02 96 35 32 92 - 06 79 86 63 77

Mail : [enfance.ploumilliau@lannion-tregor.com](mailto:enfance.ploumilliau@lannion-tregor.com)

**Trédrez L. : vacances scolaires pour les 3-5 ans**

Ecole publique 22300 Trédrez Locquemeau  
Contacts et informations :  
Tél : 06 08 43 55 68

Mail : [enfance.tredrez@lannion-tregor.com](mailto:enfance.tredrez@lannion-tregor.com)

## 1 – Modalités d'inscription et de réservation

**Les familles se doivent de respecter les périodes d'inscription selon le calendrier défini. \***

L'accueil de l'enfant ne pourra se faire qu'après réception du dossier complet celui-ci est composé de :

- La fiche de renseignement
- La fiche sanitaire de liaison
- Le coupon de règlement de fonctionnement **accepté et signé** (Coupon ci-dessous),
- La fiche de réservation des jours d'accueil souhaités sur la période. \*

Les documents sont disponibles sur le site internet de Lannion Trégor Communauté ou auprès de la direction du centre.

L'ensemble du dossier est à remettre à la direction du centre concerné, sur site ou par mail.

Les enfants dont les parents résident sur le territoire de LTC sont prioritaires. Toutefois, les enfants issus des territoires voisins peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

**\* Calendrier disponible sur le site LTC**

## 2 – Conditions d'annulation

Les familles se doivent de respecter les périodes d'inscription selon le calendrier disponible sur le site de LTC. En cas d'annulation, celle-ci doit nous parvenir :

- Pour les mercredis au moins 3 jours ouvrés avant la journée concernée.
- Pour les petites vacances au moins 3 jours ouvrés avant le début de la période de vacances concernée
- Pour les vacances d'été au moins 5 jours ouvrés avant le début de la période de vacances concernée

Toute annulation en dehors de ces délais sera facturée, sauf si la famille fournit un certificat médical dans les 3 jours ouvrés qui suivent l'absence.

**Au-delà de 2 jours d'absence non justifiés, l'ensemble des inscriptions sur la période seront annulées.**

## 3 – L'accueil de l'enfant

- A son arrivée, l'enfant doit être confié à un membre de l'équipe d'animation. Dans le cas contraire, les parents sont responsables de tout incident.
- En cas de départ de l'enfant seul de manière ponctuelle, une décharge devra être remplie à l'accueil de loisirs pour les enfants concernés. Attention seuls les enfants de plus de 6 ans sont autorisés à partir seul.
- Si le ou les parents ne peuvent venir chercher l'enfant, ce dernier ne sera confié qu'à une personne désignée auparavant (dossier d'inscription ou mot donné en cas d'autorisation ponctuelle). La personne devra présenter sa carte nationale d'identité aux animateurs.
- En cas de retard exceptionnel ou de départ anticipé de l'accueil de loisirs, il est important de prévenir le personnel afin qu'il puisse s'organiser et en informer l'enfant pour le rassurer.
- La structure décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration de biens personnels. Les portables ne sont pas autorisés.
- En cas de maladie ou de température élevée, l'enfant ne sera pas admis au centre de loisirs. Le directeur dispose d'un pouvoir d'appréciation pour juger de l'accueil ou du retour à domicile de l'enfant. Tout traitement médical doit être signalé à l'équipe et aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.
- Dans le cas où l'ordonnance est fournie, les médicaments doivent être marqués du nom et prénom de l'enfant et remis au directeur de l'ASLH (ne jamais laisser de médicament dans le sac de l'enfant)
- Si l'enfant n'est pas autorisé à prendre les moyens de transports utilisés par l'ASLH, il intégrera un autre groupe (tranche d'âge différente) restant dans la structure. En cas de sortie collective, l'enfant ne pourra être accueilli à l'ASLH.

Le Président du CIAS,  
Gervais EGAULT.

APPROBATION DU REGLEMENT (à retourner signé avant le début de l'accueil)

Je, soussigné .....responsable légal de ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de ALSH 3-12 ans du C.I.A.S. de LTC.

Je m'engage à le respecter.

Tout manquement au présent règlement entraînera, sur décision du président du C.I.A.S. de LTC, l'exclusion de l'enfant de la structure.

Fait à .....Le ..... Signature(s)